

Entrée en vigueur d'une loi visant à mieux protéger le fleuve Yangtsé

Dossier de la rédaction de H2o
Avril 2021

La loi sur la conservation du fleuve Yangtsé est entrée en vigueur. Avec 96 dispositions réparties en 9 chapitres, il s'agit de la première loi du pays sur un bassin fluvial spécifique. La nouvelle loi renforce la surveillance ainsi que la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau dans le bassin du fleuve Yangtsé. Le développement économique et social du bassin du Yangtsé doit s'accompagner d'efforts pour promouvoir une protection de l'environnement bien coordonnée et éviter un développement excessif tandis que l'écologie doit être prioritaire, précise la loi.

S'étendant sur plus de 6 300 kilomètres, le bassin du Yangtsé dispose d'une riche biodiversité et d'amples ressources minérales et hydriques. Cependant, la surpêche et la pollution ont longtemps menacé sa vie aquatique et épuisé ses stocks de poissons. La loi stipule que la pêche à des fins productives est interdite dans les zones de conservation de la vie aquatique du fleuve Yangtsé, s'étendant sur son cours principal, mais également sur ses principaux affluents et son estuaire. Des efforts conjoints seront également déployés pour lutter contre l'exploitation illégale du sable.

La loi a été adoptée le 26 décembre 2020 par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, le plus haut organe législatif du pays.

Yishuang Liu - *People Daily*